

Nos réfs : AEM/RMA/CLI

Penthaz, janvier 2025

Arrêt de bus Penthaz-Verger – Rappel des règles aux arrêts et dans les bus

Mesdames, Messieurs,
Cher-s Parents,

La surveillance des arrêts de bus est de la compétence des communes et à ce titre, la commune de Penthaz a délégué cette tâche aux patrouilleurs scolaires, que nous remercions pour leur investissement.

Toutefois, depuis plusieurs semaines, ces derniers éprouvent des difficultés à encadrer les élèves et à faire respecter les règles de prudence nécessaires aux arrêts.

Par conséquent, nous sollicitons votre collaboration, en tant que parent-s-, afin de revoir avec votre-vos enfant-s les principes de sécurité. Pour votre convenance, nous avons élaboré un document de référence le « Code de conduite des transports scolaires » qui sera déposé sur notre site internet, ainsi que sur le site de l'établissement scolaire. Il est joint à la présente. Ce document vous permettra d'échanger avec votre-vos enfant-s, sur les bonnes pratiques aux arrêts, mais aussi dans les bus.

D'ores et déjà, nous vous remercions du bon soin que vous apporterez à ce courrier et en vous souhaitant un échange constructif avec votre-vos enfant-s, nous vous présentons, Madame, Monsieur, Cher-s Parent-s, nos meilleures salutations.



Copie : Mme Carole Borlat, directrice EPPV
CarPostal
MICROGIS
Commune de Penthaz